



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 4 juin 2013

19 heures 00

EM/MG

N° 001544

Service Énergie -
Demande de
subvention auprès de
l'ADEME et de la
Région pour la
réalisation d'un
diagnostic
énergétique des
bâtiments
communaux

Affiché le :

Le mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : Mme Leila BECHICHE, Monsieur Jean Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommé Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que le 6 février 2009 la commission permanente du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur a voté et retenu le dossier de candidature « la pré candidature à l'appel à projets collectivités en marche AGIR pour l'énergie »

Vu, la délibération AS/MG n° 856 du 30 mars 2009 approuvant la candidature de la Ville d'Apt à l'appel à projets « Communes lauréates AGIR pour l'énergie ».

Vu, la délibération AS/VC n° 1070 du 29 juin 2010 approuvant la candidature de la Ville d'Apt à la deuxième phase de l'appel à projets « Communes lauréates AGIR pour l'énergie »

Il est précisé au conseil que des engagements ont été validés avec notamment la réalisation d'un plan d'actions comportant la programmation ou la réalisation de diagnostics thermiques dans les bâtiments communaux identifiés énergivores.

Pour l'année 2013, le diagnostic thermique des bâtiments communaux a été estimé à hauteur de 14 985,00 €HT pour les bâtiments ci-après désignés :

- École Saint Exupéry
- École La Colline
- Centre Administratif
- Bibliothèque
- Hôtel de Ville

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du cahier des charges des audits énergétiques de l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) permettant de pouvoir prétendre à 70 % du financement des études par l'ADEME d'une part, et le Conseil Régional d'autre part, **soit une subvention de 10 489,50 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation du diagnostic suivant le plan de financement suivant :

- Coût du diagnostic 17 922.06 TTC
- Subvention AEME, Région (70% du montant HT) 10 489,50 €
- Ressource propre de la commune 7432,56 €

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la réalisation du diagnostic des bâtiments communaux (École Saint Exupéry, École La Colline, Centre Administratif, Bibliothèque, Hôtel de Ville) pour un montant de 17 922,06 € TTC.

Approuve, le plan de financement ci-dessus indiqué.

Sollicite, le concours financier de l'ADEME et de la Région pour un montant de 10 489,50 €

Autorise, Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**